SERIE DE WEBINAIRES COVID-19 et droits des enfants

2^{ème} édition: «La santé mentale des enfants»

Programme





22 novembre 2021

Construire une Europe pour et avec des enfants

www.coe.int/children





Comité directeur pour les droits de l'enfant

(CDENF)

Série de Webinaires sur la COVID-19 et les droits des enfants

^{2ème} Edition: « La santé mentale des enfants »

Quand et où?

Quand : Lundi 22 novembre 2021 - 10:30-12:00 h (CET)

Plate-forme en ligne KUDO : lien communiqué le moment venu

Langues de travail : Français et Anglais

Organisé par : Secrétariat du CDENF

Toute question à : children@coe.int

Quel est le sujet du webinaire ?

Lors de sa session plénière de novembre 2020, le CDENF a approuvé l'organisation de trois webinaires pratiques pour les membres du CDENF en 2021. Dans le contexte de la pandémie COVID-19, cette série de webinaires avait pour but de fournir une plateforme d'échanges sur les questions les plus urgentes liées aux droits de l'enfant et à faciliter un échange ciblé sur les bonnes pratiques nationales en termes de réponses à des défis spécifiques. Les domaines d'intérêt sélectionnés pour ces échanges étaient : 1) l'accès à l'éducation, 2) la protection contre la violence intrafamiliale en mettant l'accent sur les enfants à risque, et 3) la prise en charge de la santé mentale des enfants et leur besoin de services de soutien spécialisés.

Un premier webinaire portant le titre <u>« surmonter les défis de l'éducation »</u> s'est tenu en mars 2021, alors que les 2^{ème} et 3^{ème} éditions, qui se tiendront le 22 novembre prochain, seront focalisées respectivement sur la santé mentale des enfants, et la violence intrafamiliale.

Le deuxième webinaire, proposé en ligne le 22 novembre 2021, réunira les membres du CDENF, les participants, les observateurs et d'autres experts pour un échange de vues approfondi sur le thème « la santé mentale des enfants » pendant la pandémie de COVID-19. Les objectifs seront de réfléchir ensemble et d'élaborer des orientations concernant :

- i. les différentes manières dont la santé mentale des enfants a été affectée par la pandémie de COVID-19,
- ii. l'examen de bonnes pratiques instaurées par les Etats pour la prise en charge et la prévention d'effets néfastes sur la santé mentale des enfants,
- iii. des lignes directrices à suivre pour respecter le droit de l'enfant à avoir accès aux services de santé mentale.

La pandémie de COVID-19 a impacté de façon négative le bien-être des enfants à bien des égards : l'isolement, la peur, la fermeture des écoles, le manque de socialisation, les maladies ou deuils de membres de la famille, la fatigue et le stress des parents, l'exposition aux écrans, le manque d'activité physique et autres ont eu d'importantes répercussions sur leur santé mentale.

Le suivi sanitaire ainsi que celui des services sociaux ont été fortement perturbés et les enfants ont été confrontés à d'immenses défis au niveau émotionnel. Certaines situations préexistantes de malaise ont été exacerbées par les mesures de confinement. De plus, le cyberharcèlement, les abus sexuels en ligne et la circulation d'images d'abus ont augmenté de façon significative.

Dans des consultations d'enfants menées pendant la pandémie, nombre d'entre eux affirment avoir éprouvé de l'anxiété et parlent même explicitement de dépression. Les chiffres du Bureau Régional de l'OMS pour l'Europe indiquent que le suicide est parmi les jeunes la première cause de décès dans les pays à revenu faible et moyen et la seconde dans les pays à revenu élevé, et qu'environ 9 millions d'adolescents européens souffrent de troubles mentaux. Chaque jour 3 adolescents en Europe perdent leur vie à cause des difficultés liées à leur santé mentale. Selon l'Unicef, la moitié des troubles mentaux survient avant l'âge de 15 ans.

Le webinaire a pour but de faire un constat des besoins croissants que la pandémie a engendré, d'échanger sur la prise en charge des enfants atteints de troubles mentaux préexistants et de réfléchir aux moyens alloués pendant la crise du COVID-19 en vue d'anticiper des crises futures. Les débats visent aussi à explorer quel est l'intérêt parmi les délégations du CDENF pour un exercice de « mapping » de la situation des services en matière de santé mentale des enfants et quel devrait être le focus d'un tel exercice.

Les thèmes suivants sont proposés pour être abordés lors d'une série de débats interactifs :

- i. l'accès et la prise en charge des enfants atteints de troubles mentaux avant la pandémie et la continuité des services,
- ii. les nouveaux troubles apparus lors de la pandémie, notamment suite aux mesures de confinement,
- iii. l'augmentation du nombre de suicides et d'automutilation,
- iv. les effets du remplacement de certaines activités par une plus grande exposition aux écrans.

Un appel à bonnes pratiques, identifiant des programmes ou mesures intéressants à partager avec d'autres délégations, a été diffusé parmi les membres, participants et observateurs du CDENF après la réunion du 13-15 octobre 2021.

Programme - Lundi 22 novembre 2021 - 10:30-12:00 (CET)

10:30	Accueil par le Secrétariat
10:35	Ouverture par la modératrice
	Mme Marie-Andriani Kostopoulou, Présidente du Comité pour les droits de l'enfant (CDENF)
10:40	COVID-19 et la santé mentale des enfants : les défis principaux
	M. Dainius Pūras, Ancien Rapporteur Spécial de l'ONU sur le Droit à la Santé (2014 - 2020)
	M. David Anthony, Chef de la Planification stratégique, des conventions et des défis émergeants, UNICEF, Bureau de recherche – Innocenti
11:00	Quand le virtuel prend le pas sur le réel : les nouvelles pathologies liées aux écrans
	Mme Virginie Halley des Fontaines, Haut Conseil de la Santé Publique, France
	M. Michael Stora, Observatoire des Mondes Numériques en Sciences Humaines, France
11:15	La voix des enfants pendant la pandémie
	Mme Ally Dunhill, Cheffe du plaidoyer, Eurochild
	Mme Kristen Hope Burchill, Conseillère pour la recherche, le plaidoyer et la participation, Terre des Hommes
11:35	Table ronde (questions et réponses)
11:55	Remarques finales de la modératrice

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 47 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en oeuvre de la Convention dans les États membres.

